



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 28 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 août, à 20 h 00, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de CHATEAUNEUF-LA-FORET, sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 2 août 2017

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 15 et 5 pouvoirs

Etaient présents (15) : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, GARAT Jacques, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, LORMAND Nadine, MAUMANAT Michel, MONZAUGE Christian, PELINARD Colette, PERRIER Pascal, SAUTOUR Jean-Claude, VIGUIE Michel,

Pouvoirs (5) : BARA Alexandre à DIDIERRE Jean-Gérard, FORESTIER Joël à DAUDE Dominique, FOURNIAUD Thierry à LORMAND Nadine, HEUZARD Marie-Noëlle à SAUTOUR Jean-Claude, VILLENEUVE Virginie à FAURE Gisèle

Absents excusés (4) : BLANQUET Géraldine, FRAISSEIX Olivier, LEYGNAC Roland, PATELOUP Jean-Claude

Absents (2) : CAHU Philippe, FOUR Franck

Secrétaires de séance : Mme FAURE Gisèle, M. DAUDE Dominique

- 1 - Approbation CR du 26.6.2017
- 2 - Travaux du cinéma : choix des entreprises
- 3 - Travaux du RAM : choix du maître d'œuvre
- 4 - DM n° 2 ZAE : déficit d'investissement
- 5 - Travaux Logements sociaux NEUVIC : choix des entreprises
- 6 - Avancement de grade
- 7 - Création d'un CAE pour l'office de tourisme
- 8 - Affaires diverses

M. Le Président ouvre la séance à 20h

1 – Le compte-rendu du conseil du 26.06.17 est adopté à l'unanimité (20 voix)

M. Didierre précise sur la question de la GEMAPI, que plusieurs réunions sont en cours et prévues avec le PETR.

M. Le Président rappelle qu'aucune décision n'a été prise pour l'heure. Les réunions actuelles visent à rassembler l'ensemble des éléments qui permettront un futur débat au sein du Conseil, en toutes connaissances de causes. Les enjeux sont complexes, à la fois techniques et juridiques. M. Le Président regrette que le débat soit difficile avec certains interlocuteurs. LA question est juste de savoir qui fera quoi au 1^{er} janvier 2018 et à quel coût pour la collectivité.

2- Délibération n°2017-57 : TRAVAUX DU CINEMA / CHOIX DES ENTREPRISES

M. Le Président rappelle que, conformément à la délibération du Conseil Communautaire 2016-48, les travaux d'accessibilité du cinéma ont été voté dès 2014, assistés par l'ATEC 87 et par le bureau d'études BEG-ESOP. Le chantier est prévu pour l'automne 2017.

Le Cahier des charges a été divisé en lots et plusieurs entreprises locales ont répondu. M. Le Président, après avoir sollicité la CAO, propose de retenir les moins disantes et rappelle le plan de financement du projet qui s'établit comme suit :

Lot	Entreprise	Commune	Montant H.T	Montant T.T.C
Maçonnerie	GUITARD EURL	Châteauneuf-la-Forêt	13 646	16375,2
Menuiserie	SARL Régis Boutet	Linards	15975,72	19170,86
Plâtrerie Isolation	Jean-Pierre Lévêque	Linards	1834,6	2201,52
Plomberie	Grateloube	Linards	4521	5425,2
Electricité	Degois Electricité automatismes	Limoges	6670	8004
Peinture - revêtements	Jean-Pierre Lévêque	Linards	12159,2	14591,04
TOTAL			54 807	65767,82
BEG ESOP			5000	6000
TOTAL OP			59 807	71767,82

Recettes pour rappel				
Subvention CNC				11 000
Conseil Départemental CDDI				9110
DETR				13674
Emprunt				30 000
FCTVA				1962
Autofinancement				6 022
TOTAL				71 768

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (20 voix),

- **De retenir les entreprises ci-dessus avec les montants indiqués pour effectuer les travaux de mise en accessibilité du cinéma ;**
- **D'acter le plan de financement ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.**

M. Daude demande des précisions sur le calendrier des travaux. M. Le Président indique que ce calendrier ne pourra être arrêté précisément que lors de la première réunion de chantier, mais que le cahier des charges soumis aux entreprises comportait des délais précis d'interventions, reconnus acceptés par lesdites entreprises.

3- Délibération n°2017-58 : TRAVAUX DU RAM : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Le président, conformément à la délibération 2017-30 du Conseil Communautaire, rappelle que le projet de construction d'un Relais d'Assistants Maternelles à Linards à démarrer, que la collectivité a pu déposer les dossiers de subvention auprès des partenaires (CAF, Etat, Conseil départemental) et que suite au cahier des charges établi par la collectivité, trois maîtres d'œuvres (architectes) ont remis leurs propositions. M. Le Président, après avoir sollicité la CAO, propose de retenir la moins disante.

Entreprise	Adresse	Prix HT	Prix TTC	note prix / 50	note technique / 50	Note finale
EPURE Architecte urbaniste - INTECH	8 rue Victor Hugo 87 800 NEXON	25797,24	30956,69	50,00	45,75	95,75
Aurélié Pailler- Méméry	33 rue Montaigne - 87 000 LIMOGES	25821,60	30985,92	49,95	40,75	90,70
Amélie Paulet	27A rue de Sauviat - 87100 LIMOGES	29796,00	35755,20	42,25	43,50	85,75

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (20 voix),

- Décide de retenir la proposition des cotraitants Epure architecte urbanisme – Intech pour un montant HT de 25 797.24 € s'agissant de la maîtrise d'œuvre du futur RAM de Linards ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

M. Didierre confirme le sérieux de l'entreprise retenue.

4- Délibération n°2017-59 : DM N° 2 ZAE : DEFICIT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président présente la décision modificative n°2 du budget de la ZAE de la Croix Lattée qui reprend le déficit d'investissement du budget qui n'avait pas été inscrit lors du vote du BP. Les écritures comptables s'inscriraient comme suit.

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
D	I	16	1641	ONA	Emprunts en euro		-60 000,00
D	I	001	001	ONA	Déficit d'investissement reporté		96 890,40
D	F	042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés		36 890,40
						Total	73 780,80
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
R	I	040	3555	ONA	Terrains aménagés		36 890,40
R	F	70	7015		Ventes de terrains aménagés		36 890,40
						Total	73 780,80

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (20 voix),

- Prend la décision modificative exposée ci-dessus

5- Délibération n°2017-60 : TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX NEUVIC : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Le président rappelle que le projet de construction de logements sociaux (réhabilitation de l'ancienne poste) est en cours et qu'un appel d'offres a été lancé pour déterminer les entreprises qui assureront le chantier, conformément aux délibérations 2015-22, 2016-13 et 2016-14

Le Cahier des charges a été divisé en lots et plusieurs entreprises ont répondu. M. Le Président, après avoir sollicité la CAO, propose de retenir les moins disantes, c'est-à-dire les entreprises suivantes :

(Monsieur le Président précise que les lots infructueux vont faire l'objet d'un nouvel appel d'offre).

Lot	Estimation	Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C
Désamiantage	8 000,00	KOMAR	10 023,00	10 724,61
Démolitions Maçonnerie Ravalements	53 900,00	FLACASSIER	58 875,25	62 996,52
Couverture Tuiles Zinguerie	16 200,00	Bougnoteau	18 995,31	20 324,98
Menuiseries bois	30 700,00	Adam	21 857,87	23 387,92
Plâtrerie isolation	20 900,00	Arnaud	20 296,95	21 717,74
Chapes carrelages Faïences	6 100,00	Mesmin	6 152,34	6 583,00
Revêtement sols souples	4 000,00	Bamasol	3 681,00	3 938,67
Peintures revêtements muraux	12 800,00	Guyonnaud	12 032,45	12 874,72
Plomberie sanitaire chauffage ventilation	28 000,00	infructueux	28 000,00	29 960,00
Électricité	12 000,00	infructueux	12 000,00	12 840,00
TOTAL	192 600,00		191 914,17	205 348,16

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (20 voix),

- **Décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises citées ci-dessus pour les montants inscrits s'agissant des travaux de réhabilitation de la vieille Poste de Neuvic-Entier pour la transformer en logements sociaux ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

6- Délibération n°2017-61 : AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil communautaire compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2017.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent technique polyvalent et la création de deux emplois d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de bibliothécaire et responsable des bibliothèques.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois de la collectivité, et par la même de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (20 voix)

- **Décide de la création des postes décrits ci-dessus, à compter du 01/09/17 : un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et deux emplois d'adjoints du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;**
- **Décide de la suppression des emplois suivants : un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et deux emplois d'adjoints du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;**
- **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

7- Délibération n°2017-62 : CREATION D'UN CAE POUR L'OFFICE DE TOURISME

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La Communauté de communes peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la Communauté de Communes, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à l'Office de Tourisme à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois avec une possibilité de renouvellement de 24 mois à compter du 01/09/17.

L'Etat prendra en charge 85% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. brut sur une durée de 20h, et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (20 voix)

- **Décide Le recrutement d'un C.A.E. dans les conditions décrites ci-dessus, sachant que les sommes nécessaires à sa rémunération ont été inscrites au budget 2017.**

8- Affaires diverses

- **Boulangerie** : La question d'un éventuel départ du boulanger de la Croisille-sur-Briance est évoquée par M. Garat. M. Le Président indique qu'il ne souhaite pas communiquer sur le sujet pour l'heure, qu'un rendez-vous est pris avec le boulanger et Monsieur le Maire de la Croisille-sur-Briance. Le Conseil sera bien entendu informé des informations détenues par le Président, pour l'instant, c'est de l'ordre de la rumeur.
- **Déchetterie** : Plusieurs incidents se sont produits durant l'été à la déchetterie : le dépôt d'un obus non percuté par un habitant de façon inconsidérée et le cambriolage de la déchetterie. Les services de la Communauté sont actuellement en réflexion pour mieux sensibiliser les usagers sur ces sujets, ainsi que sur l'explosion du nombre de déchets verts portés en déchetterie. M Le Président indique qu'il souhaite emprunter le broyeur de la Communauté en tant que maire de Masléon pour organiser une journée pédagogique dans sa commune.

- **Assurances** : La Communauté de Communes est en train de renégocier ses contrats d'assurances avec une bonne surprise à la clé. La décision sera soumise au bureau communautaire puis au conseil lors de ses prochaines sessions.

Toutes les questions ayant été évoquées, le Président lève la séance à 20h42.

Prochain Conseil le lundi 25 septembre à 20h à la Croisille-sur-Briance